

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC NICOLAS REVEL LE 30 OCTOBRE 2018

L'ADCAM a été reçue par le Directeur Général accompagné de Pierre Peix. L'association était représentée par Maxime Rouchon, Philippe Claussin et Jean-Claude Barbot.

En propos introductif, l'association a souhaité relayer les interrogations des Directeurs autour du schéma cible d'organisation du réseau. Pour l'ADCAM, les effets du TRAM et, plus récemment, l'intégration du RSI vont impacter de manière tangible la configuration du réseau. Une évolution qui peut poser la question du devenir de certains organismes ou du périmètre des missions qui leur sera réservée.

Inquiétude d'autant plus légitime que la mutualisation des ressources rares en région est une priorité de la nouvelle COG, sans oublier le possible rapprochement de fonction de front office avec les CAF pour les organismes de faible taille (cf. déclaration du DG de la CNAF sur ce sujet dans la presse locale).

S'ajoute à ces phénomènes, un taux de remplacement des départs très exigeant et très structurant notamment dans les organismes qui devront céder de nouvelles activités au profit des caisses intégrant des effectifs du RSI ou des mutuelles délégataires.

Pour Nicolas Revel, le paysage du réseau est effectivement devenu plus complexe en raison de facteurs exogènes comme l'intégration du RSI ou endogènes avec le nouveau projet de dématérialisation des flux entrants en cours de finalisation.

Le Directeur Général entend cette demande de clarification, des arbitrages sont en cours avec les Directeurs concernés par des transferts d'activité et la constitution de pôles « phare pérenne ». Le sujet n'est pas simple mais la Caisse Nationale devrait être en mesure d'opérer les derniers arbitrages avant la fin de l'année.

Par ailleurs, et pour répondre à une question de l'association, il considère que l'intégration de nouveaux autres régimes, au cours de la présente COG, n'est guère plausible.

L'ADCAM a également évoqué la politique de rémunération du personnel. Elle a rappelé que le réseau avait engagé de nombreux efforts depuis plusieurs années tant dans le domaine de la réduction des coûts de gestion que pour accompagner les orientations ambitieuses de l'Assurance Maladie, sans obtenir de contrepartie en matière salariale. De surcroît, le niveau d'exigence élevé de la nouvelle COG n'est pas sans créer des tensions sociales dans un contexte de RMPP qui se révèle particulièrement difficile (1,5 point).

Pour Nicolas Revel, ce sujet est sensible. Des demandes de compléments budgétaires ont bien été faites par les Caisses Nationales auprès de la Direction de la Sécurité Sociale. A ce stade, les discussions n'ont pas abouti sachant que les contraintes budgétaires fixées par les

pouvoirs publics sont fortes. Il estime qu'il sera très difficile d'obtenir une RMPP au-delà de 1,8%, hors mesure générale. Un contexte qui rend également compliqué les perspectives de négociation de l'UCANSS autour de la classification des techniciens et des cadres.

Le nouveau cap « ma santé 2022 » a été abordé par l'association. Il introduit des évolutions majeures qui interpellent le rôle et la place de l'Assurance Maladie ainsi que ses modalités d'intervention et son organisation actuelle :

- Comment concilier une logique d'intervention par programme thématique et par catégorie de professionnels de santé avec l'exercice de soins coordonnés structurés autour d'une logique pluri professionnelle et territoriale ?
- Quelle place pour l'Assurance Maladie dans le lien ville hôpital au regard du rôle futur dévolu aux CPTS ?
- Quelle nouvelle articulation ARS/AM sur ce sujet ?

Le Directeur Général a confirmé que l'Assurance Maladie aura un rôle important à jouer en lien avec les ARS. Il a rappelé que plusieurs sujets majeurs ont été intégrés dans le champ conventionnel comme la télémédecine, les CPTS, sans oublier le DMP dont le pilotage a été confié à l'Assurance Maladie. Il a souligné que les négociations à venir sur la modulation des tarifs selon le degré d'implication dans les soins coordonnés seront difficiles.

Il considère que l'Assurance Maladie n'est pas en retard dans l'accompagnement de cette profonde transformation du système de soins. Elle prendra nécessairement du temps. Des réflexions vont être engagées par la Caisse Nationale pour explorer de nouvelles modalités d'accompagnement des professionnels de santé prenant en compte les nouvelles orientations des pouvoirs publics (accompagnement des soins coordonnés, des CPTS, des nouvelles pratiques professionnelles).

Enfin, l'ADCAM a salué les premiers travaux engagés par la Caisse Nationale pour examiner les modalités de soutien des Directeurs victimes de contentieux lié à la gestion des horaires. L'association a acté que l'ACOSS avait établi une doctrine sur ce sujet en finançant les heures supplémentaires concernées et milite pour une position commune en interbranche sur ce sujet.

Une position que rejoint le Directeur Général et qui sera à l'ordre du jour d'un prochain COMEX de l'UCANSS.